

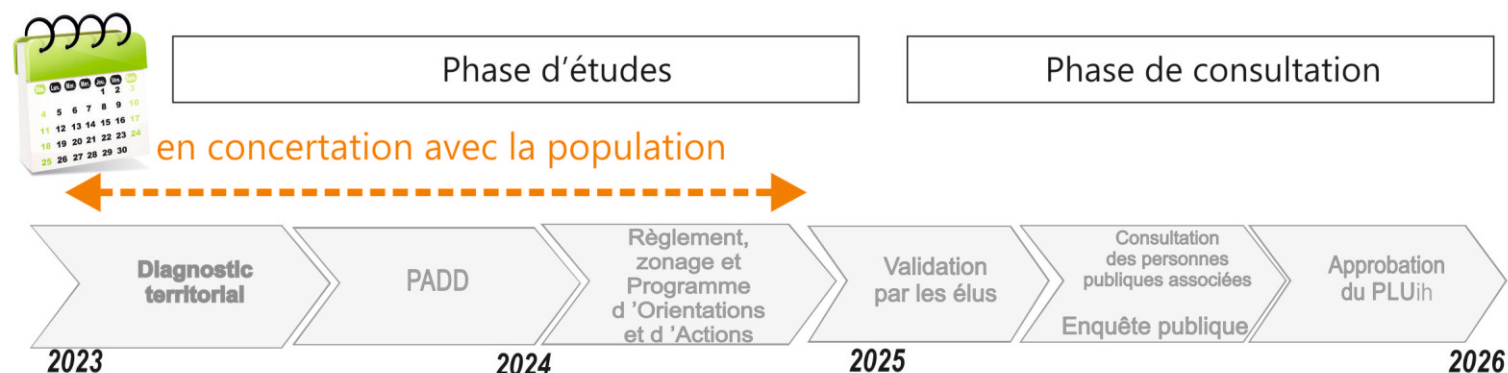
L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

valant Plan Local de l'Habitat

Qu'est-ce-qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat ?

Le PLUi est un document réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire intercommunal un projet de territoire où sont définies les grandes orientations en matière de développement et de protection ainsi que les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

Le calendrier prévisionnel



Tous concernés par le PLUih

La concertation

Le PLUih est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Où trouver les documents ? Comment participer ?

Où :

- 
- votre mairie et votre Communauté de communes
 - les sites internet de la Communauté de communes : paysdelaserre.fr, onglet aménager le territoire et celui du bureau d'études : geogram.fr, onglet actualités

Comment :

- Registre en Mairie, au siège et sur le site internet de la Communauté de communes
- Courrier à adresser à Madame Carole RIBEIRO, Présidente de la CC, 1 rue des Telliers BP31, 02 270 Crécy-sur-Serre ou courriel : plui@paysdelaserre.fr
- Réunions publiques (dates à déterminer)